PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2010

sous la présidence de M. Francis WOLF

<u>Présents</u>: M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc - Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme LAUSECKER Geneviève - Mme MATHERN Bernadette - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M. SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05.

Il présente ses voeux pour la nouvelle année à l'ensemble des élus.

Il présente ses condoléances à M. Fleck.

M. Fleck remercie les personnes qui l'ont soutenu dans ce moment difficile.

Le Maire exprime une pensée affectueuse pour l'épouse de M. Mittelhaeuser. Ce dernier remercie tout le monde.

Le Maire salue le représentant des DNA, M. Pierre Kupferlé.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 08 décembre 2009

Point n°9 : Mme Lausecker fait part de son désaccord sur la formulation de ce point de la délibération. L'EARL Burg a fait valoir son droit à l'indemnité d'éviction agricole mais il n'a jamais été fait mention du montant de 5 003,09 € pour les 35,37 ares. Le bail a été annoncé précaire alors que d'après les informations de Mme Lausecker le bail serait règlementaire.

Mme Lausecker estime que le compte rendu ne reflète pas les propos tenus et les informations données en séance. Il est plus proche de l'interprétation que de la réalité, d'ailleurs la formulation des procès-verbaux est souvent sujette à interprétation.

Elle demande qu'à l'avenir les informations données en séance soient reprises plus fidèlement dans le compte rendu.

Le Maire réfute la situation présentée par Mme Lausecker et rappelle les éléments du dossier :

Le 04 juillet 2002 la Commune s'est portée acquéreur de la parcelle cadastrée section 33 n°285 par acte notarié devant Maître Mischler. Il a été noté que le terrain était loué à M. Denis Burg à titre précaire sans aucun paiement de fermage alors que l'impôt foncier était payé par la venderesse.

Le 13 avril 2004 un bail d'une durée d'un an a été établi commençant à courir le 1^{er} novembre 2002 pour terminer au 31 octobre 2003.

Le 06 décembre 2004, le Conseil Municipal a décidé de verser à l'Earl Burg les indemnités d'éviction agricole conformément au barème fixé par la Chambre d'Agriculture et de conclure un bail provisoire et révocable à tout moment pour l'entretien de la parcelle, délibération avec effet rétroactif à l'année 2003.

En novembre 2007, un bail à ferme a été établi pour une durée de 9 ans et signé entre la Commune et l'Earl Burg, sans aucune délibération préalable du Conseil Municipal.

Il s'en suit un débat.

Le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2009.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 08 décembre 2009 par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE : Mme G. Lausecker, et 3 ABSTENTIONS : M. A. Bieth, M. A. Fleck, Mme B. Kapps.

2. Approbation du contrat de territoire de Brumath - Basse-Zorn

Rapporteur : le Maire

<u>Document distribué</u>: tableau récapitulatif du contrat de territoire de Brumath - Basse-Zorn présentant les opérations programmées 2010-2015 pour la commune de Mommenheim

Le Maire rappelle aux élus la teneur du contrat de territoire établi en collaboration avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

Il présente aux élus le document relatif aux projets retenus pour la commune de Mommenheim et la Communauté de Communes de la Région de Brumath.

Le Maire précise que le projet d'extension du cimetière n'est pas subventionnable.

Il rappelle que l'aménagement de la rue du Moulin et la réfection de la salle socio-éducative sont des travaux réalisés en 2009, non inclus dans le contrat de territoire mais qui ont fait l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général.

Le Maire soumet à l'assemblée la résolution suivante :

Monsieur le Maire de Mommenheim expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire de Brumath - Basse-Zorn qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Il rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre, des opérations portées par la commune, sont inscrites dans ce contrat.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009.

Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- ▶ APPROUVE le contrat de territoire de Brumath Basse-Zorn conclu pour la période 2010-2015,
- ► AUTORISE le Maire à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire de Brumath Basse-Zorn

La délibération est approuvée à l'UNANIMITÉ 19 voix POUR

3. Débat d'Orientations Budgétaires

Rapporteur: le Maire

Le Maire sollicite l'avis des élus sur des projets qu'ils souhaiteraient voir aboutir en 2010 et dans les années à venir. Un débat s'ouvre entre les élus. Les projets suivants ont été évoqués :

- l'aménagement et l'extension du cimetière
- la construction de logements sociaux
- l'aménagement du rond point en face du cimetière israélite
- l'aménagement des autres entrées de village
- la réfection de la rue du Moulin

A ce sujet le Maire précise la date de la réunion de présentation des travaux de la rue du Moulin à la charge de la Communauté de Communes de la Région de Brumath : 03 février 2010 à 20h.

- la réfection du réseau d'assainissement
- le renforcement de l'éclairage public à hauteur de la Synagogue
- la Synagogue (chauffage et acoustique)
- revoir la signalisation des rues et des lieux importants de la Commune
- l'enrobé des cours d'écoles
- la construction des ateliers municipaux
- la construction d'une salle des fêtes
- le devenir de la friche Metzger
- le devenir de la propriété Krauth
- la construction d'une crèche
- l'aménagement de piste cyclable
- l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme
- la construction d'une maison des aînés
- le regroupement de classes
- le développement des installations du City stade
- l'entretien du sentier des Calvaires
- l'état du réseau d'assainissement communal et intercommunal
- la lutte contre les coulées de boues
- la construction d'une maison des associations

- l'acquisition d'une tondeuse
- la réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux

Un débat constructif s'établit entre les élus sur les différents projets.

Le Maire informe les élus de la date de la réunion de la Commission des Travaux élargie : mardi 26 janvier 2010 à 20h00. Il s'agira de débattre des projets ci-dessus et d'établir un ordre de priorité.

4. Présentation des tarifs de location de la salle socio-éducative sise 18 rue du Général de Gaulle

Rapporteur: le Maire

Document projeté : tableau récapitulatif des nouveaux tarifs de la salle socio-éducative

La proposition des tarifs est remise en annexe du présent procès-verbal.

Le Maire informe les élus de la tenue des 2 réunions de la Commission de Gestion des Salles.

La parole est donnée à Mme Munchenbach-Keller. Elle présente les nouveaux tarifs de location de la salle socio-éducative.

Suite au débat, le Maire propose que les membres de la Commission se réunissent pour prendre en compte les réflexions émises par les élus dans la fixation des conditions et tarifs de location.

Le Maire informe les élus que la Commission a décidé de recruter une personne qui sera en charge de la gestion de la salle socio-éducative : état des lieux d'entrée et de sortie, nettoyage...

A la demande de M. Klein, Mme Munchenbach-Keller présentera les tarifs lors de la prochaine assemblée générale de l'OMS.

5. Présentation de l'action de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace : E Friehjohr fer unseri Sproch du 20 au 28 mars 2010

Rapporteur : le Maire

Le Maire informe les élus du courrier de l'association « E Friehjohr fer unseri Sproch » et de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace qui soutiennent la culture de l'Alsacien au travers d'une semaine d'actions entre le 20 et 28 mars 2010

Le Maire énumère les exemples d'actions qui pourraient être menées :

- Les troupes de théâtre dialectal seront encouragées à donner une représentation exceptionnelle.
- Les chorales interprètent un répertoire en langue régionale.
- Les associations locales organisent un Stammtisch ou Witzowe.
- Chacun s'efforce d'apporter une touche dialectale à toutes les manifestations qui se dérouleront dans la
- La commune offre un livre, un CD en alsacien aux écoles de la commune.
- La paroisse insère une page dialectale dans son bulletin.
- On précisera que les lotissements, salles communales, nouvelles rues seront dénommés en cohérence avec le patrimoine linguistique et historique local.
- Des artistes alsaciens pourraient être invités à donner des soirées exceptionnelles.
- Les commerçants et artisans (dans leurs vitrines et magasins) décrivent leurs produits et métiers en alsacien.
- Les paroisses insèrent une plage de prière dialectale dans leurs offices.
- La commune propose une expo photo sur la toponymie des anciens noms de lieux.
- Les associations font des propositions de « FriejorsSchwälmele » et récompensent tous ceux qui s'engagent pour le dialecte alsacien dans la commune.
- La mairie encourage les classes maternelles et primaires à participer au concours de dessin.
- Un conseil municipal dévoile une plaque de rue bilingue.

Il sollicite les élus, le club de théâtre, l'association « Vivre Ensemble » et le personnel scolaire.

Mme Simone Harter et Mme Marie-Louise Munchenbach-Keller se chargent de prendre contact avec les associations et de voir dans quelle mesure l'organisation d'une manifestation est concevable.

Divers

• Contrat d'accompagnement dans l'emploi Passerelle : Le Maire présente aux élus le dispositif du CAE Passerelle : contrat conclu avec un jeune de moins de 26 ans pour une période de 12 mois qui ouvre droit à une aide de l'Etat égale à 90% du salaire au niveau du SMIC et à des exonérations de charges sociales et fiscales. Une aide de la Région peut s'ajouter d'un montant de 2 400 € par an pour un contrat de 35 heures hebdomadaires.

Le Maire présente les simulations du coût salarial suivant l'intensité hebdomadaire :

- Contrat de 24 h/semaine correspond à un coût de 38 €/mois pour la commune.
- Contrat de 30h/semaine correspond à un coût de 271 €/mois pour la commune.

- Contrat de 35h/semaine correspond à un coût de 539 €/mois pour la commune.
- Le Maire informe les élus qu'une décision devra être prise lors du prochain Conseil Municipal.
- <u>Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de Brumath</u>: Le Maire informe les élus de l'avis favorable du Préfet en date du 30 décembre 2009.
- Lecture du courrier de M. Weigel.
- Rue du Moulin: Le Maire informe les élus de la mission confiée à l'entreprise Fuchs pour vérifier les installations du réseau d'assainissement des particuliers.
- <u>Site Internet</u>: à la demande de Mme Harter, M. Muller indique que dans la mesure du possible le bulletin municipal sera mis en ligne sur le site de la commune.
- Félicitations : M. Kuhn fait part de son entière satisfaction concernant le bulletin municipal.
- <u>Fleurissement</u>: M. Kuhn informe les élus du courrier du Conseil Régional au sujet du fleurissement. Il remercie les personnes qui ont contribué à la réussite du fleurissement de la commune.
- <u>Arbres dangereux</u>: A la demande de M. Glasser, le Maire indique que le propriétaire a été rendu attentif au danger que présente un arbre situé sur sa parcelle dans la rue du Moulin. Le Maire précise que le montant du coût demandé pour faire enlever cet arbre est élevé.
- <u>RD421</u>: A la demande de M. Glasser, le Maire rappelle qu'il a demandé un comptage au début du mois de novembre au Conseil Général qui a refusé car du 15 novembre au 15 mars cette activité n'a plus lieu.

A la demande de M. Ammann, le Maire précise que l'appel du Préfet n'est pas suspensif.

- <u>Commission électorale</u>: Mme Heitz informe les élus de la réunion de la commission qui a mis à jour la liste électorale.
- Remerciements: M. Muller remercie les personnes pour le travail de relecture et de distribution du bulletin municipal.

Communications

- Tableau récapitulatif des dépenses
- Tableau récapitulatif des permis de construire et déclarations préalables

Séance levée à 22h55

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme

Le Maire,

Francis WOLF